

CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. LE CONTEXTE NATIONAL :.....	4
3. LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVES AU PLF 2023.....	5
4. LE CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES.....	6
5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.....	13

1. INTRODUCTION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Le CCAS de Charvieu-Chavagneux dispose d'un budget principal. Préalablement à son vote, un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

En lien avec la trajectoire imposée de réduction du déficit des finances publiques, les collectivités territoriales soumises à l'obligation d'organiser un DOB, doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.

Ainsi, doivent être présentés :

- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur en « comptabilité générale » ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte des informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail dans la commune.

Elles viennent s'ajouter aux obligations de faire apparaître les engagements pluriannuels et les éléments de structure et de gestion relatifs à la dette, en respectant les règles déjà existantes en matière de publicité du débat.

2. LE CONTEXTE NATIONAL :

Après l'embellie du printemps 2022 qui avait permis à l'activité de progresser de 0,5 % entre avril et juin, l'INSEE a confirmé fin octobre ses estimations de croissance revues à la baisse pour la fin d'année 2022, reflétant un ralentissement de la production industrielle lié à la forte hausse des prix du gaz et de l'électricité, en lien avec la guerre en Ukraine. Celles-ci affichent désormais une progression modeste du PIB de 0,2 % au 3^{ème} trimestre 2022 et une croissance nulle au dernier trimestre.

- Le retour de l'inflation fortement amplifié cette fin d'année :

En France, l'inflation demeure à des niveaux historiquement élevés, constatée à 6,2 % en octobre 2022 par l'INSEE. Elle s'accélère nettement depuis le printemps 2022, avec la menace d'une crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, la persistance des reconfinements en Chine qui impactent les approvisionnements, les effets de la sécheresse sur les volumes et les prix des produits alimentaires, et les contraintes sur la production (matières premières, énergie, personnel...) qui n'ont jamais été aussi fortes.

Alors que l'exécutif a cherché à protéger le pouvoir d'achat des Français contre l'explosion des cours de l'énergie, des tensions risquent d'apparaître sur un autre front, avec la flambée des prix des produits alimentaires, dont la hausse est attendue en décembre à 12 % en glissement annuel, contre 7,7 % au mois d'août. Une conséquence directe de l'envolée des prix de production agricole qui ont bondi de 35 % en deux ans. Même en cas de détente des prix, il faudrait attendre encore quelques trimestres pour que la baisse soit visible pour le consommateur. La hausse des prix des biens manufacturés serait plus modérée, autour de 5 % sur un an.

- Stagnation du pouvoir d'achat en 2022 et stabilisation en 2023 :

Face aux poussées inflationnistes, la question du pouvoir d'achat va rester au cœur des préoccupations des Français. L'amélioration de leurs revenus, stimulée par le dynamisme salarial (hausse du Smic et du point d'indice des fonctionnaires), la revalorisation des prestations sociales et la baisse des prélèvements (taxe d'habitation, redevance audiovisuelle) devrait entraîner un rebond du pouvoir d'achat sur la seconde partie de l'année 2022. Mesuré par unité de consommation, il augmenterait de 1,5 % au troisième trimestre et d'au moins 0,5 % au cours des trois derniers mois de l'année, selon l'Insee. Après la nette contraction subie au premier semestre, le pouvoir d'achat resterait quasi stable sur l'ensemble de 2022, avec des disparités importantes au niveau individuel

- Le chômage semble se stabiliser :

Le taux de chômage à la fin des deuxième et troisième trimestres 2022 est ressorti à 7,4 % de la population active, en hausse de 0,1 point par rapport à fin 2021. Il reste inférieur de 0,8 point par rapport à fin 2019, avant la crise du Covid, et concerne 2,3 millions de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), selon l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A est resté stable au troisième trimestre 2022.

L'emploi a fortement progressé au deuxième trimestre en France, après une hausse déjà constatée au premier trimestre. Les effectifs salariés ont augmenté de 0,4 % entre fin mars et fin juin 2022, soit 95 300 postes supplémentaires pour atteindre 26,6 millions. Cette progression est portée par le secteur privé, l'emploi dans le public étant resté stable. A la mi-2022, l'emploi salarié se situe nettement au-dessus de son niveau un an auparavant (+2,2 %, soit +561 100 emplois) et de son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019 (+3,2 % soit +832 000 emplois), a indiqué l'Insee.

3. LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVES AU PLF 2023

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, accompagné par le projet de loi de programmation des finances publiques et placé dans une logique de sortie du "quoi qu'il en coûte", a été présenté le 26 septembre dernier. Côté finances locales, ce qui avait été annoncé ou pressenti est confirmé : suppression de la CVAE sur deux ans (remplacée par une part de TVA et accompagnée d'un nouveau "fonds national"), quasi-stabilité des dotations, crédits pour le "filet de sécurité" dédié au bloc local, "nouvelle contractualisation" avec des dépenses réelles de fonctionnement devant évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation, création du fonds vert, absence d'élargissement du bouclier tarifaire...

- Quasi-stabilité des dotations prévue et soutien à l'investissement local maintenu

S'agissant des dotations aux collectivités, il n'y a pas de surprise, du moins dans les grandes masses affichées : la dotation globale de fonctionnement (DGF) restera stable (27 milliards), tout comme les dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV, DSID) qui seront maintenues (2 milliards). Un statu quo donc, alors que les associations d'élus locaux demandaient une prise en compte de l'inflation.

- Progression de la péréquation en faveur des communes

La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra en 2023 de 30 millions d'euros. La nouveauté viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 210 millions d'euros dans ce but. En complément, un abondement de 110 millions d'euros sera également apporté pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. L'enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

- Suppression annoncée en deux temps de la CVAE

La suppression de la CVAE se fera sur deux ans : "4 milliards d'euros en 2023, 4 milliards en 2024". Bruno Le Maire y voit une "condition sine qua non de la revalorisation de l'outil de production" et a précisé que "la trajectoire est inscrite dans le projet de loi de finances, afin de lever les doutes" que certains pouvaient avoir côté entreprises. Cette suppression en deux temps sera compensée par une part de TVA "égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021, 2022 et 2023", précise Bercy. La dynamique annuelle de cette fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition, tenant compte du dynamisme économique de leurs territoires respectifs, seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

4. LE CCAS DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES

Le budget de l'année 2022 a été exécuté conformément aux orientations définies lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

Les services rattachés au CCAS sont :

- la cuisine centrale (restaurant scolaire, foyer restaurant 3^{ème} âge, et portage de repas)
- l'ALSH
- le multi-accueil
- l'école de musique
- le centre social (activités, cybercentre).

A. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement en 2022 est de 2 377 834.42 € contre 2 028 948.70 € en 2021 soit une augmentation de 17.20%.

Les charges à caractère général (ch.011) sont en augmentation de 28.45% par rapport au compte administratif 2021. En effet le CCAS a été impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie et des combustibles +34 K€, le coût des matières premières +60 K€ et l'organisation de sorties pour l'ALSH et des événements comme les repas des + de 70 ans annulée depuis 2 ans en raison de la pandémie +44 K€.

L'augmentation des charges de personnel (ch. 012) de 14.44% par rapport à 2021 est liée à :

- La revalorisation du SMIC ;
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ;
- Les cas de COVID remplacés par des intérimaires ;
- L'octroi d'IFSE à des agents par Monsieur le Président afin de compenser l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat.

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	807 807,74	648 859,98	688 344,10	617 692,68	531 283,58	585 085,07	751 561,56
012	1 519 733,01	1 544 286,34	1 535 811,34	1 527 795,74	1 348 265,31	1 374 544,08	1 573 048,75
042	39 724,57	40 849,51	44 533,77	45 000,00	48 723,17	38 208,09	35 048,73
65	2 896,04	2 506,58	2 085,23	5 212,54	33 939,65	6 455,56	3 517,49
66	-	-	-	-	13 093,71	16 075,90	9 285,89
67	-	9 000,00	-	52,13	3 004,85	180,00	5 372,00
68	-	-	-	-	-	8 400,00	-
Total général	2 370 161,36	2 245 502,41	2 270 774,44	2 195 753,09	1 978 310,27	2 028 948,70	2 377 834,42

B. Structure de la masse salariale 2022

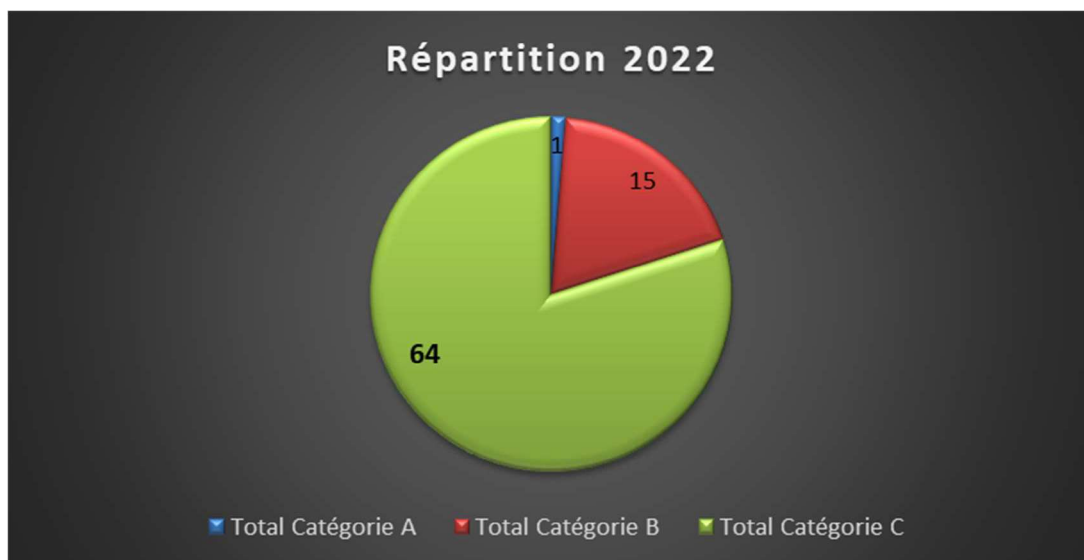
- Répartition par catégories :

Catégories	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Catégorie A Fonctionnaires	0	0%	1	1%	
Catégorie A Contractuels	0	0%	0	0%	
Catégorie B Fonctionnaires	9	15%	6	8%	-33%
Catégorie B Contractuels	3	5%	9	11%	200%
Catégorie C Fonctionnaires	13	21%	11	14%	-15%
Catégorie C Contractuels	36	59%	53	66%	47%
Total	61	100%	80	100%	31%



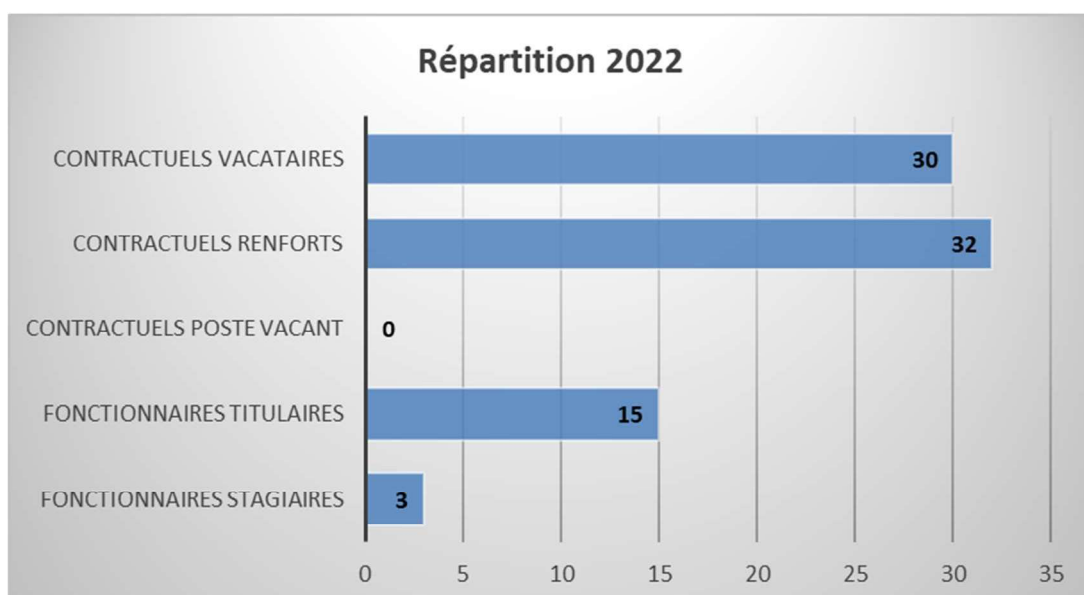
	2021		2022		Évolution 2021/2022
Total Fonctionnaires	22	36%	18	23%	-18%
Total Contractuels	39	64%	62	78%	59%

Total Catégorie A	0	0%	1	1%	
Total Catégorie B	12	20%	15	19%	25%
Total Catégorie C	49	80%	64	80%	31%
Total global	61	100%	80	100%	31%



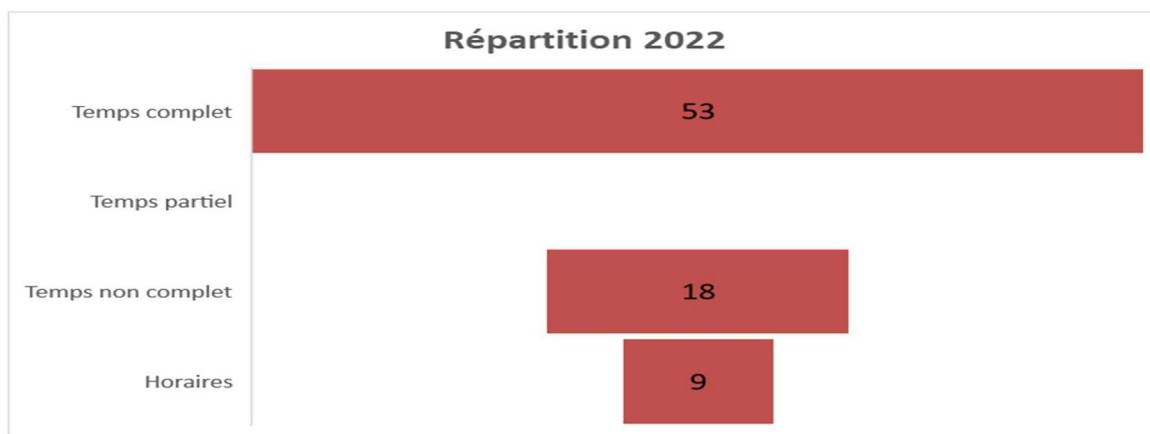
- Répartition par catégorie de gestion

Catégories de gestion	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Fonctionnaires stagiaires	1	2%	3	4%	200%
Fonctionnaires titulaires	21	34%	15	19%	-29%
Contractuels poste vacant	0	0%	0	0%	
Contractuels renforts	20	33%	32	40%	60%
Contractuels vacataires	19	31%	30	38%	58%
Total	61	100%	80	100%	31%



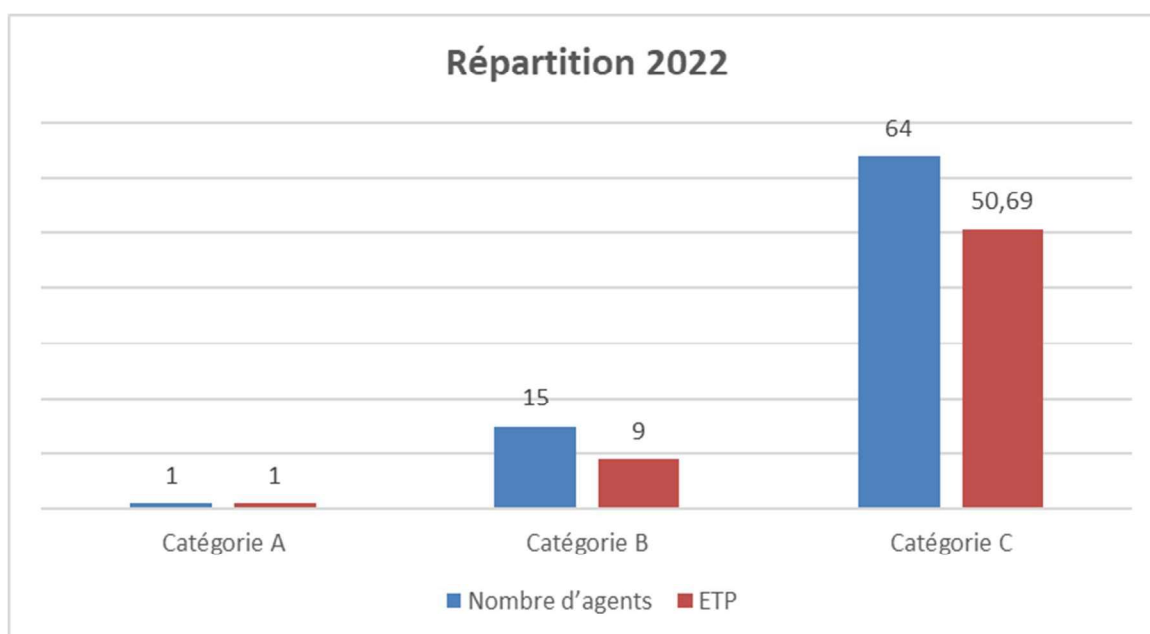
- Répartition par temps de travail

Catégorie temps	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Temps complet	24	39%	53	66%	121%
Temps partiel	0	0%	0	0%	
Temps non complet	31	51%	18	23%	-42%
Horaires	6	10%	9	11%	50%
Total	61	100%	80	100%	31%



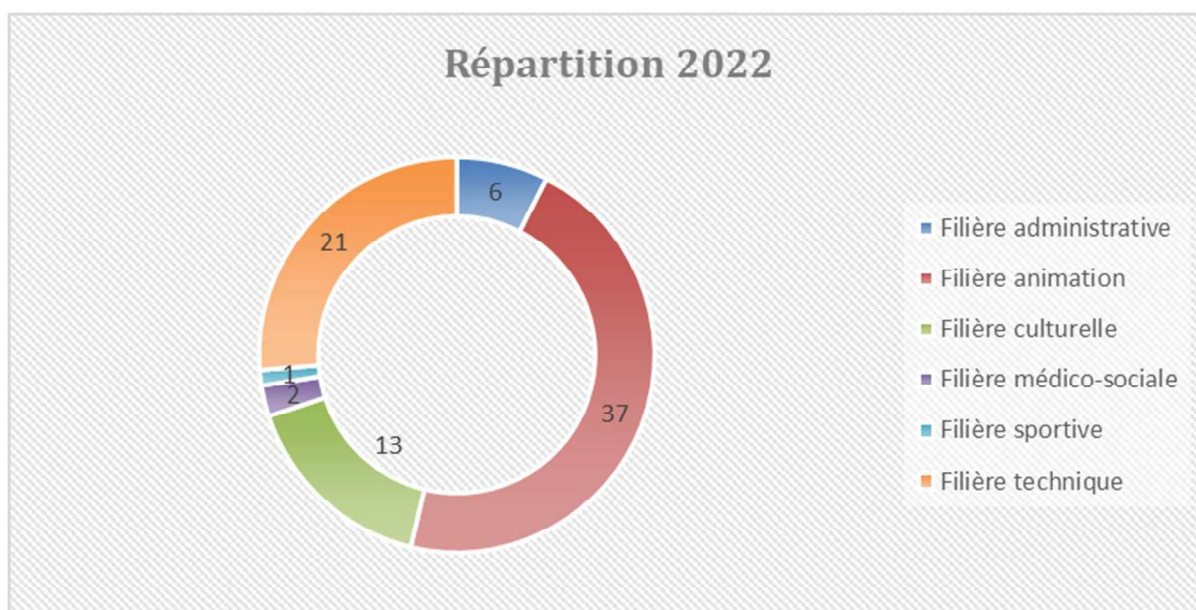
- Répartition équivalent temps plein

Catégories	2021			2022			Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	
Catégorie A	0	0	0%	1	1	2%	
Catégorie B	12	7	17%	15	9	15%	29%
Catégorie C	49	33,76	83%	64	50,69	84%	50%
Total global	61	40,76	100%	80	60,69	100%	49%



- Répartition par filières

Filière	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Filière administrative	3	5%	6	8%	100%
Filière animation	25	41%	37	46%	48%
Filière culturelle	14	23%	13	16%	-7%
Filière médico-sociale	1	2%	2	3%	100%
Filière sportive			1	1%	
Filière technique	18	30%	21	26%	17%
Total	61	100%	80	100%	31%



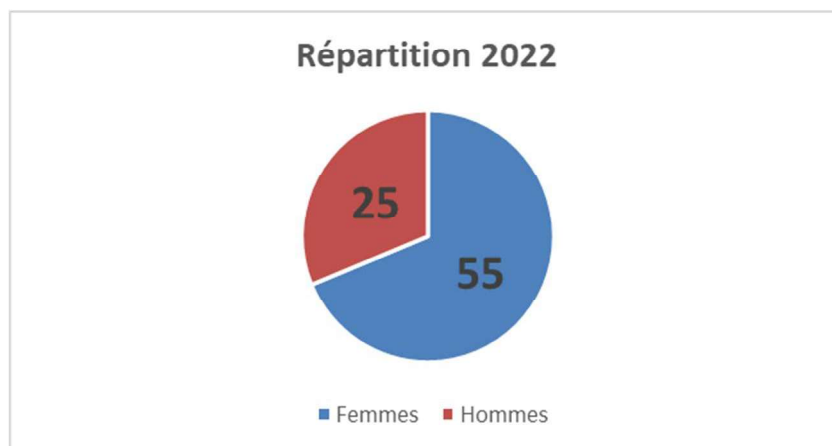
- Pyramide des âges

Tranches d'âge	2021					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	10	16%	3	5%	13	21%
25 ans à 34 ans	6	10%	5	8%	11	18%
35 ans à 44 ans	6	10%	4	7%	10	16%
45 ans à 54 ans	12	20%	3	5%	15	25%
55 ans à 59 ans	6	10%	1	2%	7	11%
60 ans et plus	4	7%	1	2%	5	8%
Total	44	72%	17	28%	61	100%

Tranches d'âge	2022					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	15	19%	8	10%	23	29%
25 ans à 34 ans	8	10%	7	9%	15	19%
35 ans à 44 ans	9	11%	4	5%	13	16%
45 ans à 54 ans	9	11%	4	5%	13	16%
55 ans à 59 ans	8	10%	1	1%	9	11%
60 ans et plus	6	8%	1	1%	7	9%
Total	55	69%	25	31%	80	100%

- Répartition par sexes

Sexes agents	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Femmes	44	72%	55	69%	25%
Hommes	17	28%	25	31%	47%
Total	61	100%	80	100%	31%



- Montants des rémunérations

Types de dépenses	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Montant annuel	Pourcentage	Montant annuel	Pourcentage	
Traitement de base	781 529,06 €	89%	870 842,36 €	90%	11%
Nouvelle bonification indiciaire	623,24 €	0,07%	1 570,98 €	0,16%	152%
Supplément familial de traitement	11 231,43 €	1,28%	9 723,06 €	1,00%	-13%
Régime indemnitaire	44 208,28 €	5%	46 917,30 €	5%	6%
Heures supplémentaires	38 741,14 €	4%	40 382,16 €	4%	4%
Avantages en nature	0,00 €	0%	0,00 €	0%	
Total	876 333,15 €	100%	969 435,86 €	100%	11%



C. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement en 2022 est de 2 513 450.45 € contre 1 714 627.81 € en 2021 soit une augmentation de 46.59%.

Les prestations de services (ch.70) sont en augmentation de 33.62% par rapport au compte administratif 2021. En effet les effectifs des restaurants scolaires, de l'ALSH et des activités du centre social ont considérablement augmenté +212 K€.

L'augmentation des revenus des immeubles (ch. 70) de 585 K€ par rapport à 2021 est liée à la régularisation des années 2020 à 2022 (581 K€) du loyer de l'EHPAD par la Mutualité Française de l'Isère.

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013	7 506,82	9 168,84	5 710,94	16 011,90	27 172,73	9 252,71	30 347,72
70	437 610,67	472 151,01	482 488,25	441 609,34	561 908,99	630 872,33	842 966,88
74	1 754 397,12	1 817 220,08	1 365 157,25	1 412 607,24	1 668 240,36	1 061 665,89	1 047 258,88
75	263 771,61	242 312,61	265 862,97	195 055,09	3 239,66	4 165,00	589 365,68
77	59,71	-	20,95	77 890,21	18 430,68	8 671,88	3 511,29
Total général	2 463 345,93	2 540 852,54	2 119 240,36	2 143 173,78	2 278 992,42	1 714 627,81	2 513 450,45

D. L'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 (reports 2021 inclus) se sont élevées à 184 537.98 € qui correspondent principalement au remboursement en capital des emprunts (160 605.50 €).

Les recettes d'investissement 2022 se sont élevées à 35 048.73 €.

Il en résulte un déficit d'investissement en 2022 de 149 489.25 €.

L'excédent d'investissement de 2021 à réintégrer en 2022 s'élevait à 66 985.36 €.

En définitive, le report du déficit d'investissement pour le BP 2023 sera de 82 503.89 €.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2023 vont se décliner de la manière suivante :

- Chapitre 011 charges à caractère général : 977 470.00 €
- Chapitre 012 charges de personnel : 1 715 000.00 €
- Chapitre 023 virement à la section d'investissement : 136 713.28 €
- Chapitre 042 amortissements : 35 000.00 €
- Chapitre 65 autres charges de gestion courantes : 12 310.00 €
- Chapitre 66 charges financières : 8 800.00 €
- Chapitre 67 charges exceptionnelles : 6 000.00 €

TOTAL des dépenses de fonctionnement : 2 891 293.28 €

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2023 vont se décliner de la manière suivante :

- Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté : 271 788.28 €
- Chapitre 013 atténuation de charges : 30 000.00 €
- Chapitre 70 vente de prestations de services : 874 500.00 €
- Chapitre 74 dotations et subventions : 1 500 000.00 €
- Chapitre 75 autre produits de gestion courante : 215 005.00 €

TOTAL des recettes de fonctionnement : 2 891 293.28 €

C. Les nouvelles dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement concerneront principalement l'achat de matériel et de mobilier pour l'école de musique, l'ALSH, la cuisine et le multi accueil.

Les dépenses d'investissement en 2023 s'élèveront au maximum à 236 709.39 €, soit 74 124.28 € d'inscriptions nouvelles (dont 162 000 € de remboursement d'emprunt) et 585.11 € de restes à réaliser.

D. L'évolution de la dette

Pour 2023, aucun emprunt n'est envisagé.

CRD au 31/12/2022 (A)	Tirage à réaliser en 2023 (B)	Remboursement capital en 2023 (C)	CRD au 31/12/2023 = A+B-C
1 158 476.33 €	Néant	161 810.03 €	996 666.30 €

Le premier emprunt a été souscrit pour accueillir les services du CCAS (service enfance-jeunesse-loisirs) ainsi que le siège et les bureaux de la Communauté de communes.
Le second emprunt a été conclu pour transférer certaines activités sportives et culturelles du centre socio-culturel Anna Genin.

Périodicité : annuelle
 Mode d'amortissement : échéances constantes
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	1 266 667,00	122 450,26	10 133,33	132 583,59
2	01/07/2021	1 144 216,74	123 368,63	8 581,63	131 950,26
3	01/07/2022	1 020 848,11	124 293,90	7 656,36	131 950,26
4	01/07/2023	896 554,21	125 226,10	6 724,16	131 950,26
5	01/07/2024	771 328,11	126 165,30	5 784,96	131 950,26
6	01/07/2025	645 162,81	127 111,54	4 838,72	131 950,26
7	01/07/2026	518 051,27	128 064,88	3 885,38	131 950,26
8	01/07/2027	389 986,39	129 025,36	2 924,90	131 950,26
9	01/07/2028	260 961,03	129 993,05	1 957,21	131 950,26
10	01/07/2029	130 967,98	130 967,98	982,28	131 950,26

TOTAL	1 266 667,00	53 468,93	1 320 135,93
--------------	--------------	-----------	--------------

Périodicité : annuelle
 Mode d'amortissement : échéances constantes
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	370 048,00	35 772,99	2 960,38	38 733,37
2	01/07/2021	334 275,01	36 041,29	2 507,06	38 548,35
3	01/07/2022	298 233,72	36 311,60	2 236,75	38 548,35
4	01/07/2023	261 922,12	36 583,93	1 964,42	38 548,35
5	01/07/2024	225 338,19	36 858,31	1 690,04	38 548,35
6	01/07/2025	188 479,88	37 134,75	1 413,60	38 548,35
7	01/07/2026	151 345,13	37 413,26	1 135,09	38 548,35
8	01/07/2027	113 931,87	37 693,86	854,49	38 548,35
9	01/07/2028	76 238,01	37 976,56	571,79	38 548,35
10	01/07/2029	38 261,45	38 261,45	286,90	38 548,35

TOTAL	370 048,00	15 620,52	385 668,52
--------------	------------	-----------	------------